

IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE

CREATION AVEC ACTIVITE (SARL - EURL - SA - SAS...)

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire MO (Cerfa N°11680*06 ou N°13959*07) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Formulaire TNS (si gérant majoritaire) (Cerfa n° 11686*07) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Registre des bénéficiaires effectifs (M'BE) + chèque de 23,78 € à l'ordre du Greffe.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

➤ PIECES A FOURNIR

Concernant le Gérant – Président – Personne dirigeante

- Copie recto-verso de la Carte d'Identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).
- ou extrait de naissance de moins de 3 mois.
- ou copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation (signée en original).

Concernant la société

- 1 original et 2 copies des statuts (l'enregistrement aux impôts n'est pas obligatoire sauf en cas d'apports d'actifs : fonds de commerce ou droit au bail...).

➤ 2 attestations de dépôt du capital (1 original) (formalité à effectuer auprès de la banque avant la signature des statuts et l'enregistrement ou le même jour).

- 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale de nomination du gérant sauf si le gérant est nommé dans les statuts.
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.

Concernant le Siège Social

Si Création : (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire au nom de la société + taxe foncière (recto-verso).
- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE (suite)

Si Reprise : (en 2 exemplaires)

- Si cession de fonds : acte de cession enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).
- Si location gérance : contrat de location gérance enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).
- Si donation : acte de donation et Journal Annonces Légales (ou attestation de parution).
- Si apport : contrat d'apport et Journal Annonces Légales (ou attestation de parution).

Cas Particulier : SA ou SAS(U)

- 2 exemplaires de la liste des souscripteurs avec nombre d'actions souscrites et sommes.
 - Extrait de l'acte de naissance des administrateurs de la SA.
 - Justification de l'inscription du Commissaire aux comptes sur la liste.
 - Déclaration de non condamnation des administrateurs (signée en original).
- *Pour les SAS(U) ne pas oublier de préciser dans le JAL les informations concernant le droit de vote.**

Cas particulier : SNC

- Extrait de naissance et déclaration de non condamnation pour chacun des associés en Nom Collectif.

Pièces supplémentaires à fournir :

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- Si étranger (voir droit d'exercer une activité).
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

📌 FRAIS

- 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 39,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création.
- ou 73,21 € si achat, donation, apport location gérance.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr